

DEC182588INS2I

Décision portant nomination de M. Olivier SERRE aux fonctions de chargé de mission**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la lettre de mission ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Olivier SERRE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science du CNRS, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Informatique fondamentale, algorithmique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier SERRE, demeure affecté à l'Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) – UMR8243 – Paris.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, M. Olivier SERRE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/09/2018

Le président-directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90